
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT-SIXIÈME ANNÉE
N° 6459
LUNDI 28 FÉVRIER 2022

PARUTION
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

2021-CTXJ-0025 / 3792 - Décision d'ester en justice - Référé préventif de la S.C.C.V Amédée Bonnet avant les travaux de surélévation d'un immeuble de trois niveaux sis 3-7 Amédée Bonnet à Lyon (69006), sur la parcelle cadastrée n° 148 **Page 470**

2022 / 3764 - Direction des affaires culturelles - Licence d'exploitation de la marque Maison des Canuts **Page 470**

2022-3809 - Biens mobiliers informatiques – Mise à la réforme de 6 serveurs, 1 librairie, 7 appliances de sauvegarde, 4 switches SAN, 12 dispositifs de stockage Isilon, VNX et VPLEX **Page 470**

Arrêtés municipaux :

2022-REP-1 - Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de columbarium **Page 472**

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents **Page 472**

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 473**

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels **Page 506**

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels... **Page 509**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseils d'arrondissement – Avis **Page 509**

Direction de la commande publique - Avis **Page 509**

Comité syndical du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon – Avis **Page 509**

Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Page 509**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

2021-CTXJ-0025 / 3792 - Décision d'ester en justice - Référé préventif de la S.C.C.V Amédée Bonnet avant les travaux de surélévation d'un immeuble de trois niveaux sis 3-7 Amédée Bonnet à Lyon (69006), sur la parcelle cadastrée n° 148 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/59 du 30 juillet 2020, autorisant le Maire à ester en justice, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 du 1 septembre 2021 déléguant à Monsieur Bertrand Maes les compétences relatives au contentieux général ;

Vu l'assignation en référé délivrée le 25 novembre 2021 à la Ville de Lyon par la SELARL Adraste à la demande de la S.C.C.V Ameded Bonnet, représentée par Maître Julie Beugnot, cabinet SELARL Berger Avocats & Associés, avocat au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la S.C.C.V Ameded Bonnet, devant le Tribunal judiciaire de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert afin de dresser un état des lieux avant la surélévation d'un immeuble de trois niveaux sis 3-7 Amédée Bonnet à Lyon (69006), sur la parcelle cadastrée n°148.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 6 décembre 2021

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué,

Bertrand Maes

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 6 décembre 2021

2022 / 3764 - Direction des affaires culturelles - Licence d'exploitation de la marque Maison des Canuts (Délégation générale à la culture, au patrimoine et aux événements - Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2122-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2020/59 du Conseil municipal du 30 juillet 2020, envoyée en Préfecture le 4 août 2020, donnant au titre de l'article L 2122-22-5° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la SARL Virginie Satre souhaite continuer à faire vivre la Maison des Canuts, située au 10, 11 et 12 rue d'Ivry dans le 4ème arrondissement, et contribuer à la valorisation du patrimoine industriel lyonnais lié à l'activité soyeuse, notamment en poursuivant, dans le cadre de son projet 2022-2024, ses activités de sensibilisation des publics ;

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire de la marque Maison des Canuts, ainsi que d'une collection d'objets composée de métiers à tisser, d'outillages, de bibelots, d'instruments, d'œuvres tissées et de meubles – collection d'objets relevant de son domaine public et support de la marque Maison des Canuts ;

Considérant que la Ville de Lyon souhaite répondre favorablement à l'initiative de la SARL Virginie Satre en lui mettant à disposition les éléments sus désignés de sa collection et en l'autorisant à exploiter la marque « Maison des Canuts », moyennant le paiement d'une redevance,

Considérant qu'un contrat de licence d'exploitation de marque relève du régime de louage de choses ;

Considérant que la délibération sus-visée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées, dans tous les cas, par Monsieur le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2021/2984 en date du 1er septembre 2021, transmis en Préfecture le 1er septembre 2021 déléguant à Monsieur Bertrand Maes les compétences en matière d'administration générale ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'un contrat de licence d'exploitation de la marque Maison des Canuts au profit de la SARL Virginie Satre, représentée par Madame Virginie Satre, sa gérante, pour l'exploitation commerciale des produits et services couverts par la marque.

Art. 2. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 15 février 2022

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint délégué à l'administration générale,

Bertrand Maes

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 15 février 2022

2022-3809 - Biens mobiliers informatiques – Mise à la réforme de 6 serveurs, 1 librairie, 7 appliances de sauvegarde, 4 switches SAN, 12 dispositifs de stockage Isilon, VNX et VPLEX (Délégation générale aux ressources - Direction systèmes d'information et transformation numérique)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu l'article L 2122-22 10° du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire, par délégation du conseil municipal, à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Vu la délibération n° 2020/59 du 30 juillet 2020 donnant délégation au Maire, au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, pour « décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'un prix, par unité, n'excédant pas 4 600 euros nets de taxes » ;

Vu l'arrêté du Maire n° 2021/2984 du 1er septembre 2021 donnant délégation à Mme Audrey Hénochque, 1ère adjointe en charge des finances, de la commande publique et des grands événements, pour décider de l'aliénation de biens mobiliers ;

Considérant que les équipements informatiques hors service listés ci-dessous soit obsolètes, soit irréparables, ne peuvent plus être utilisés par la collectivité ;

Décide :

Article premier. - Les biens mobiliers ci-dessous, 6 serveurs, 1 librairie, 7 appliances de sauvegarde, 4 switches SAN, 12 dispositifs de stockage Isilon, VNX et VPLEX, sont mis à la réforme.

N° inventaire comptable	N° inventaire physique	Désignation	N° de série	Date d'acquisition
AUT00000097787	49487	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FM	15/04/2014
	49488	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FV	15/04/2014
	49489	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FP	15/04/2014
	49491	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FK	15/04/2014
	49492	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FS	15/04/2014
	49493	HP PROLIANT DL180	CZ3117E1FX	15/04/2014
	49494	SYMANTEC NETBACKUP 5000	Z0AB000033	15/04/2014
	49495	SYMANTEC NETBACKUP 5000	Z0AB000014	15/04/2014
AUT00000097787	48531	OVERLAND STORAGE NEO8000E	2B10800009	31/05/2016
AUT00000097857				
AUT00000116427				
AUT00000097787	48892	BROCADE DS-5100	BRCALM1911G02C	11/04/2014
	48893	BROCADE DS-5100	BRCALM1911G02E	11/04/2014
AUT00000111630	49106	BROCADE DS-300	BRCALJ1935J057	24/03/2014
AUT00000123280				
AUT00000116426				
AUT00000111630	49107	BROCADE DS-300	BRCALJ1935J0RN	24/03/2014
AUT00000123280				
AUT00000116426				
AUT00000182559	101267	EMC2 ISILON NL400	SN400-201412-0123	08/06/2016
AUT00000182559	101268	EMC2 ISILON NL400	SN400-201412-0122	08/06/2016
AUT00000128629	101266	EMC2 ISILON NL400	SN400-251511-0316	08/06/2016
AUT00000155208				
AUT00000128629	101274	EMC2 ISILON X200	SX2002515100088	13/06/2016
AUT00000155208				
AUT00000128629	101275	EMC2 ISILON X200	SX2002515100133	13/06/2016
AUT00000155208				
AUT00000128629	101276	EMC2 ISILON X200	SX2002515060256	13/06/2016
AUT00000155208				
AUT00000127482	102626	EMC2 VNX 5200	CKM00143900249	04/05/2017
AUT00000127482	102625	EMC2 VNX 5400	CKM00143900792	04/05/2017
AUT00000155208	101277	EMC2 VNX 5400	CF2U6142700287	13/06/2016
AUT00000185219				
AUT00000179833	112373	EMC2 VNX 5400	CF24Y133400485	14/04/2020
AUT00000122031	78842	EMC2 VPLEX S2	CKM00143502146	01/12/2014
AUT00000122031	78844	EMC2 VPLEX S2	CKM00143602777	01/01/2015
AUT00000120708	48542	SYMANTEC NETBACKUP 5230 DAE	M8243006246	19/02/2014
AUT00000120708	48543	SYMANTEC NETBACKUP 5230	SYM1400212	19/02/2014
AUT00000155208 AUT00000176198	101270	SYMANTEC NETBACKUP 5230	SYM1400215	13/06/2016
	102469	SYMANTEC NETBACKUP 5230 DAE	S16361083	04/04/2017
	102470	SYMANTEC NETBACKUP 5230 DAE	S16361082	04/04/2017

Art. 2. - La sortie des biens du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57.

Art. 3. - La présente décision prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 4. - Monsieur le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Tout recours contre cette décision devra être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois suivant son affichage.

Fait à Lyon, le 11 février 2022

Pour le Maire de Lyon,

L'adjointe déléguée aux finances, à la commande publique et aux grands événements,

Audrey Hénocque

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 14 février 2022

2022-REP-1 - Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de columbarium (Direction des cimetières - Pôle des concessions)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 23 Prairial AN XII relatif aux concessions de terrains dans les cimetières ;

Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 et l'instruction ministérielle du 30 décembre 1843 ;

Vu le règlement général sur la gestion des cimetières en date du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2016 ;

Considérant que dans l'intérêt et la bonne gestion des cimetières, il doit être procédé de manière régulière à la reprise des sépultures non renouvelées ;

Arrête :

Article Premier. - Concessions funéraires et columbaria.

Au cours de l'année 2022, la Ville de Lyon reprendra les terrains de sépultures dans les cimetières de sa commune dont les concessions prenaient effet :

1° - pour 15 ans du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004,

2° - pour 30 ans du 1^{er} janvier 1989 au 31 décembre 1989,

3° - pour 50 ans du 1^{er} janvier 1969 au 31 décembre 1969,

et qui n'ont pas été renouvelées dans les délais prescrits à l'article L 2223-15 du code général des collectivités territoriales.

Les concessionnaires ou leurs ayants droit qui voudront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés, devront en faire la demande à Monsieur le Maire de Lyon – Mairie de Lyon – 69205 Lyon Cedex 01, et procéder au retrait dans les plus brefs délais.

Les cases columbarium d'une durée de 15 ans dont les contrats ont été passés du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 seront reprises par la Ville au cours de l'année 2022. Les cases d'une durée de 25 ans dont les contrats ont été passés entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 décembre 1994 seront reprises au cours de l'année 2022.

Art. 2. - Terrains généraux :

Les terrains réservés aux sépultures générales dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclus, sont repris par la Ville à l'échéance du délai de cinq ans d'inhumation.

Art. 3. - Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront rendus aux personnes justifiant de leurs droits qui déposeront au bureau du Conservateur du Cimetière dans les trois mois précédant l'échéance, une demande de retrait sur papier libre adressée à Monsieur le Maire de Lyon.

Art. 4. - L'Administration municipale ne sera, en aucun cas, responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet de travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Art. 5. - Tous les signes funéraires de quelque nature qu'ils soient, non réclamés dans les délais ci-dessus indiqués, seront considérés comme appartenant au domaine privé de la Ville ; et en deviendront sa propriété dont elle disposera librement (vente ou destruction).

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville et M. le Directeur des cimetières de Lyon, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 10 janvier 2022

Pour le Maire de Lyon
L'Adjoint Délégué
Nicolas Husson

Acte transmis pour Contrôle de légalité le 08 février 2022

Modification au règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP40542	Stop à l'intersection de la Rue Saint Jean de Dieu et de la Rue Jean Grolier Lyon 7 (circulation)	A l'intersection de la Rue Saint Jean de Dieu(7) et de la Rue Jean Grolier(7), les conducteurs circulant Rue Saint Jean de Dieu(7) dans le sens sud / nord sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	16/02/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2022RP40543	Abrogation Cédez le passage sur Rue Jean Grolier et Rue Saint Jean de Dieu Lyon 7 (circulation)	L'arrêté 2017RP33416 du 14/02/2017, portant sur la mesure de Cédez le passage est abrogé.	16/02/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2021RP40371	Feux d'intersection à l'intersection de la Rue Franklin et de la Place Gailleton Lyon 2 (circulation)	"La circulation des véhicules est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la Rue Franklin(2) et du quai Gailleton (2). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs circulant rue Franklin (2), et abordant cette intersection, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules."	16/02/2022	Fabien BAGNON Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

N° arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2022RP40609	Stationnement réservé engins de déplacement personnel Place de la Croix-Rousse Lyon 4 (stationnement)	"Les engins de déplacement personnel ont un emplacement réservé sur 5 mètres Place de la Croix-Rousse(4), côté ouest de la chaussée ouest, à partir d'un point situé à 15 mètres au nord de l'intersection avec le Boulevard de la Croix-Rousse(4) et en direction du nord. L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents sera considéré comme abusif et gênant au sens des articles R. 417-10 et R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."	18/02/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2022RP40625	Abrogation - Interdiction d'arrêt sur Quai Jean Moulin Lyon 1 (stationnement)	L'arrêté 2009RP00992 du 29/04/2011, portant sur la mesure Interdiction d'arrêt est abrogé.	18/02/2022	Valentin LUNGENSTRASS Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon / Direction de la mobilité urbaine - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1438	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Alouettes	côté impair, sur 10 m au droit du n° 15	Le vendredi 18 février 2022, de 8h à 17h
1439	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	trottoir Est, au droit du n° 7 sur 30 m au droit du n° 7 des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 7	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mercredi 23 mars 2022, de 7h30 à 16h30
1440	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Santos Dumont	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 12 sur 15 m au droit du n° 12 côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1441	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair sur 10 m au droit du 34 / 34 bis	A partir du jeudi 17 février 2022 jusqu'au dimanche 6 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1442	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite sur une voie	Rue Docteur Rebatel	sur 30 m au droit de la rue de l'Harmonie	A partir du jeudi 17 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Harmonie	côté impair entre le n° 29 et la rue Docteur Rebatel	
1443	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	côté pair sur 6 m au droit du n° 6	A partir du jeudi 17 février 2022 jusqu'au mercredi 2 mars 2022
1444	Métropole de Lyon / Direction de l'assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Étroits	côté Est entre le face n° 8 et le face n° 11	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 17h
1445	Entreprise Wig	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de désamiantage pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joseph Serlin	côté impair sur 10 m face n° 4	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 18h30
1446	Entreprise Tin Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	tout le long de l'immeuble, au droit du n° 117	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
1447	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	Rue Moncey	entre la rue Chaponnay et la rue Mazenod	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 7h à 17h
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
1448	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	côté pair sur 5 m à l'Est de la rue Malesherbes	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 15 mars 2022
1449	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Dubois	entre la rue de Brest et la rue Mercière	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022
			la zone de stationnement réservée aux deux roues (Domino Pizza) sera reportée		côté impair en face du n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair entre la rue de Brest et la rue Mercière	
1450	Entreprise Sotram	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Champier	sur 10 m, sur emplacement de desserte	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1451	Entreprise Alliance Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Hénon	côté pair, sur 10 m en face du n° 49	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1452	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Brest	entre le n° 1 et la rue Dubois côté impair, entre le n° 1 et la rue Dubois	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 7h30 à 16h
1453	Entreprise Bonnefond Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Turbil	côté pair, sur 10 m au droit du n° 26	Le mardi 22 février 2022
1454	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Professeur Paul Sisley	côté pair entre le n° 28 et la rue Saint-Philippe entre le n° 28 et la rue Saint-Philippe côté pair entre le n° 28 et la rue Saint-Philippe	Le mardi 22 février 2022, de 7h à 17h
1455	Entreprise Creaxe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès de véhicules hors gabarit à un chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henriette	sur 10 m de part et d'autre du n° 10 des deux côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre du n° 10	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au jeudi 24 février 2022, de 7h30 à 12h
1456	Entreprise Slamm Bergeroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	côté impair sur 15 m au droit du n° 9	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022
1457	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant (hors samedi et dimanche)	Rue de Savy	côté impair sur 15 m au droit du n° 1	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022, de 8h à 17h
1458	Entreprise Agdi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair sur 10 m au droit du n° 142	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022
1459	Entreprise Net O	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage d'une vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage (la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Net O) le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	trottoir Est au droit du n° 51 côté impair sur 25 m au droit du n° 51	Le mardi 22 février 2022, de 8h à 17h30
1460	Entreprise Serpe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de Choulans	côté pair sur 15 m au droit du n° 162	Les jeudi 24 février 2022 et vendredi 25 février 2022, de 7h à 16h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1461	Entreprise Rv Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une vidange de bac à graisse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	côté impair sur 10 m au droit du n° 43	Le mercredi 23 février 2022, de 7h à 17h
1462	Entreprise Sarp Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Payant	côté pair sur 10 m au droit du n° 18	Le mercredi 23 février 2022, de 7h à 17h
1463	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Verriers	côté impair sur 15 m au droit du n° 3	Le mercredi 23 février 2022, de 8h à 15h
1464	Métropole de Lyon / Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des cycles dans la bande cyclable sera interdite	Rue Pelletier	entre la rue de Cuire et la rue Denfert-Rochereau	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	côté impair entre le n° 43 et le couc Vitton	
				Rue Pelletier	côté impair entre le n° 49 et l'impasse Gord côté pair entre le n° 8 et le boulevard des Canuts	
1465	Entreprise Osio Paysagiste	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	côté impair sur 15 m au droit du n° 19	Le jeudi 24 février 2022, de 7h à 17h
1466	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plat	sur 15 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n° 8 et 10	
1467	Entreprise Sarp Osis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Espérance	côté pair sur 10 m au droit du n° 14	Le vendredi 25 février 2022
1468	Entreprise Creaxe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'accès de véhicules hors gabarit à un chantier	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Henriette	sur 10 m de part et d'autre du n° 10	Le mardi 1 mars 2022, de 7h30 à 11h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée sur 10 m de part et d'autre du n° 10	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1469	Entreprise Si2P	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	côté pair sur 10 m au droit du n° 42	Le jeudi 3 mars 2022, de 7h à 13h Le jeudi 10 mars 2022
1470	Entreprise Lapize	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Professeur Rollet	trottoir Ouest au droit face n° 16	Le mercredi 23 février 2022, de 7h à 11h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés la chaussée sur 20 m au droit du n° 16	
			les bornes d'accès à la voie piétonne seront en position basse			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1471	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	la borne rétractable sera mise en position basse permanente	Rue du Bœuf	au débouché sur la rue de la Bombarde	Le jeudi 24 février 2022, de 7h à 17h	
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans le deux sens de circulation		entre la place Neuve Saint-Jean et la rue de la Bombarde, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur		
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 32		
1472	Entreprise Legros	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'éclairage public et d'aménagements de voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens lors des fermetures occasionnelles de la chaussée	Rue du Doyen Georges Chapas		A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 29 avril 2022, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancement du chantier hors accès riverains, secours et propreté				
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h				
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 29 avril 2022
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
1473	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Cuvier	entre la rue Duguesclin et le n° 71	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au jeudi 24 février 2022, de 8h à 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m entre la rue Duguesclin et le n° 71	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au jeudi 24 février 2022	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
1474	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement d'Enedis	en dehors de l'intervention de l'entreprise MTP aucune entrave à la circulation ne sera autorisée au droit de la fouille sur trottoir	Rue Gorge de Loup	entre le n° 77 et le n° 81	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 1 mars 2022	
			la circulation des piétons sera interdite		entre l'avenue Joannès Masset et la rue des Combattants d'Afrique 1952/62		
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n° 77 et le n° 81	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 1 mars 2022, de 9h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1474	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression d'un branchement d'Enedis	la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gorge de Loup	côté impair entre le n° 77 et le n° 81	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 1 mars 2022, de 8h à 17h
1475	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur voie piétonne des véhicules de l'entreprise Fourneyron TP le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Soufflot Place du Change Rue Soufflot Place du Change Rue Soufflot	sur 25 m au droit du n° 3 sur l'ensemble de la rue	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 8h à 17h
1476	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire	Boulevard Jean XXIII	chaussée Est, sens Sud/Nord, entre la rue Maryse Bastié et le passage des Alouettes chaussée Est, entre la rue Maryse Bastié et le passage des Alouettes chaussée Est, au débouché de la rue Maryse Bastié	Le mercredi 23 février 2022, de 9h à 16h
1477	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Franklin Roosevelt	sens Est/Ouest, voie Nord, entre la rue Duguesclin et la place Maréchal Lyautey entre la rue Duguesclin et la place Maréchal Lyautey des deux côtés de la contre allée Nord, entre la rue Duguesclin et la place Maréchal Lyautey	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 9h à 17h A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022
1478	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel au droit de l'engin de levage la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Sud / Nord devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue de la Rosière	sur 30 m au droit du n° 15 entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérèdeaux entre la rue des Hérèdeaux et l'avenue Berthelot des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n° 15 au débouché sur la rue des Hérèdeaux	Le vendredi 25 février 2022, de 6h à 18h
1479	Entreprise Cg Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée en permanence par du personnel de l'entreprise Cg Nature la circulation sur la voie réservée aux bus et la bande cyclable sera interrompue la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Avenue de Lanessian	trottoir Sud, sur 230 m au droit du n° 3 voies réservées sens Nord/Sud, sur 230 m au droit du n° 3 chaussée sens Nord/Sud, sur 230 m au droit du n° 3	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 19h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1480	Hôpital Saint-Luc Saint-Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Raulin	côté pair sur 5 m au droit des n° 36/38	Les mardi 1 mars 2022 et mercredi 2 mars 2022
1481	Entreprise Soprema	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gorge de Loup	côté impair sur 15 m au droit du n° 5	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au jeudi 21 avril 2022
1482	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur poteau de télécom à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Hérédiaux	trottoir Nord face n° 40	Le lundi 21 février 2022, de 7h à 16h30
			la circulation sur la voie cyclable sera maintenue en permanence		entre le n° 40 et le n° 42	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 20 m entre le n° 40 et le n° 42	
1483	Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'abattage d'arbre	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maryse Bastié	côté pair sur 30 m face n° 73	Les jeudi 24 février 2022 et vendredi 25 février 2022, de 7h à 17h
1484	Établissement Bistrot des Voraces	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	au droit du n° 13, sur une longueur de 10,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au samedi 30 avril 2022
1485	Établissement Blue Bird Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Commandant Arnaud	au droit du n° 3, sur une longueur de 8,60 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1486	Établissement Bodeguita Cubana	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	au droit du n° 44, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1487	Établissement Bonsoir Clara	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 9 m, au droit du n° 9	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1488	Établissement Café Cousu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	au droit du n° 23, sur une longueur de 5,15 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1489	Établissement Anetka	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 161, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1490	Établissement Aux Gogniols	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Nuits	au droit du n° 8, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1491	Établissement Aux Trois Cochons	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	au droit du n° 133, sur une longueur de 9 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1492	Établissement Aromatic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	au droit du restaurant Aromatic, sur une longueur de 7,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1493	Établissement Azur Afghan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeneuve	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1494	Établissement Bistro Broc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	au droit du n° 1, sur une longueur de 9 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1495	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite une signalétique visant à interdire la circulation piétonne et à utiliser le trottoir opposé devra être mise en place par l'entreprise en charge des travaux	Rue des Cuirassiers	trottoir Est sur 20 m, en face du n° 15	A partir du jeudi 17 février 2022 jusqu'au vendredi 18 février 2022, de 7h30 à 16h30
1496	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop	Rue Cavenne	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 2 entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau des deux côtés de la chaussée, entre la rue Montesquieu et la rue d'Aguesseau au débouché sur la rue Montesquieu	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 7h à 16h30 A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022 A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 7h à 16h30
1497	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant le tourne à droite sera interdit	Rue Domer Rue du Colombier Rue Domer Rue du Colombier Rue Chevreul	entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette entre la rue Domer et la rue Jaboulay entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette des deux côtés de la chaussée, entre la rue Chevreul et la rue Elie Rochette des deux côtés, entre la rue Domer et la rue Jaboulay au débouché sur la rue Domer	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022 A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022 A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet		
1498	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de grutage	Rue de la Madeleine	trottoir Est, au droit du n° 17	Le mercredi 23 février 2022, de 9h à 12h		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Repos et le n° 15			
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 15 m de part et d'autre du n° 17	Le mercredi 23 février 2022, de 7h30 à 15h		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant					
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop				au débouché sur la rue du Repos	Le mercredi 23 février 2022, de 9h à 12h
			l'itinéraire des 2 roues non motorisés sera maintenu en permanence dans les 2 sens				entre la rue du Repos et le n° 15	
1499	Ville de Lyon Bibliothèque municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un bibliobus	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Domer	sur 10 mètres, au droit du n° 2	Le samedi 7 mai 2022, de 9h à 19h		
1500	Entreprises Guintoli - Ehtp - Siorat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	des ralentisseurs provisoires de type coussins berlinois seront positionnés sur la chaussée	Rue Pierre Audry	au niveau de la résidence située au n° 34/46	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 1 avril 2022		
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		au niveau du n° 114			
					entre le n° 4 et la rue Louis Guérin			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Guerin	sens Ouest/Est, sur la voie de tourne à droite sur 50 m à l'Ouest de la rue Pierre Audry			
				Rue Sergent Michel Berthet	sens Nord/Sud, sur 50 m au Sud de la rue Pierre Audry			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Audry	sens Nord/Sud, entre la rue Professeur Guérin et l'avenue Barthélémy Buyer			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Pierre Audry			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Barthélémy Buyer et la rue Professeur Guérin			
un contre-sens vélos sera matérialisé sur la chaussée dans la portion suivante	sens Nord/Sud entre la rue Professeur Guérin et l'avenue Barthélémy Buyer							

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1501	Entreprise Essence Ciel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit de l'engin de levage	Rue Jules Valensaut	trottoir impair sur 20 m de part et d'autre du n° 9	Le mardi 22 février 2022, de 6h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 entre les véhicules deux roues non motorisés et la circulation générale		sur 20 m de part et d'autre du n° 9	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 25 m de part et d'autre du n° 16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair sur 25 m de part et d'autre du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1502	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type KR11	Boulevard de l'Artillerie	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Sud de la rue Croix-Barret	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et de l'avancée du chantier	Rue Paul Massimi	des deux côtés de la chaussée sur 30 m au Nord de la rue Croix-Barret	
				la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h	Rue Croix Barret	des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre du boulevard de l'Artillerie
			A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022			
1503	Entreprise Reso 2 Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations de réseaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Yves Farge	sur la contre-allée donnant accès à la rue du Rhône face n° 106	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et à la rue Auguste Payant		chaussée Est sens Nord / Sud entre la rue des Girondins et le n° 118	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est entre l'accès à la rue du Rhône et la rue Marcel Mérieux	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1504	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur trottoir dans le cadre du projet de chauffage urbain	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir pour des engins de chantier	Avenue Jean Jaurès	trottoir Est sur 100 m au Nord du n° 351	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1505	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Gervais	entre la rue Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	Les jeudi 3 mars 2022 et mardi 8 mars 2022, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite (hors véhicules deux roues non motorisés)			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre du n° 3	A partir du jeudi 3 mars 2022 jusqu'au jeudi 10 mars 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du n° 3	
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité stop			au débouché sur la rue Fulbert
1506	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	côté impair, sur 15 m en face du n° 22	Le mercredi 23 février 2022, de 8h à 17h
1507	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un levage à l'aide d'une grue mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 20 m au droit des n° 21 à 25	Le lundi 21 février 2022, de 7h à 11h
1508	Entreprises Albertazzi / Polen / Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée du Gourguillon	entre la place de la Trinité et la rue des Farges	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 4 avril 2022
			la circulation des véhicules sera interdite sauf riverains et services de secours			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de la Trinité et la montée des Épies	
			le tourne à droite sera autorisé pour les riverains	Rue des Farges	sur le carrefour avec l'accès à la rue du Gourguillon	
1509	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Ennemond Fousseret	sur l'ensemble de la place	A partir du lundi 21 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Change	sur l'ensemble de la place entre le n° 5 et le quai Romain Rolland	
				Rue François Vernay	côté impair entre le n° 7 et le quai Romain Rolland	
				Place Ennemond Fousseret	sur l'ensemble de la place	
			Place du Change	sur l'ensemble de la place entre le n° 5 et le quai Romain Rolland		
			Rue François Vernay	côté impair entre le n° 7 et le quai Romain Rolland		
1510	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un tampon d'assainissement	la circulation sur bande cyclable sera maintenue en permanence	Rue Tissot	au droit du n° 4	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 4 et le n° 8	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1511	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Avenue Berthelot	trottoir Nord entre le n°283 et le n°285	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le stationnement central sur 20 m entre le face n°283 et le face n°285	
1512	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue de l'Oiselière	trottoir Ouest, au droit du n° 2	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Marietton et la rue du Bourbonnais	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Marietton	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire			
1513	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux urgents sur le réseau électrique	la bande cyclable pourra être déviée mais sera maintenue en permanence	Cours Lafayette	entre la rue Tête d'Or et la rue Masséna	Le samedi 19 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite sauf cycles			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tête d'Or	côté pair, entre le cours Lafayette et le boulevard Eugène Deruelle	
1514	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur tampon d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Aimé Boussange	au droit du n°1	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mercredi 2 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		côté impair sur 20 m au droit du n°1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1515	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	entre la rue de la Quarantaine et le n°31	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Quarantaine et le n°31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1516	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Square Janmot	entre la rue Guyemer et le quai Tilsitt	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h à 18h
				Rue Joannès Drevet		
				Rue Clotilde Bizolon	entre le quai Tilsitt et la place Antoine Vollon	
				Rue Sala	entre la rue du Plat et quai Tilsitt	
				Rue de Condé	entre le quai Général Joffre et la rue Vaubecour	
la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sala	entre la rue du Plat et quai Tilsitt				

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1516	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Condé	entre le quai Général Joffre et la rue Vaubecour	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h à 18h
				Square Janmot	entre la rue Guyemer et le quai Tilsitt	
				Rue Joannès Drevet		
			Rue Clotilde Bizolon	entre le quai Tilsitt et la place Antoine Vollon		
			Rue de Condé	des deux côtés, sur 15 m à l'Est du quai Général Joffre		
			Square Janmot	voie Nord et Sud, des deux côtés entre la rue Guyemer et le quai Tilsitt		
			Rue Joannès Drevet	côté impair, sur 15 m à l'Est du quai Tilsitt		
Rue Clotilde Bizolon	des deux côtés, sur 15 m à l'Est du quai Tilsitt					
1517	Entreprises Eiffage / Nkato	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Genin	entre la rue Commandant Charcot et la rue de Tourvielle	Le jeudi 24 février 2022, de 8h à 17h
					la circulation des riverains s'effectuera à double sens	
					la circulation des véhicules sera interdite	
					les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire rue François Genin au débouché de la rue Commandant Charcot	
			côté impair entre le n° 49 et le n° 53			
			entre la rue Perrache et la rue Delandine	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022		
			des deux côtés, entre le quai Perrache et la rue Delandine			
1519	Entreprises Eiffage Gc / Gauyhey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	entre la rue du Lac et la rue des Cuirassiers	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue du Lac et la rue des Cuirassiers	
1520	Entreprise Eiffage Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de GRDF	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Rue Joannès Carret	trottoir Est au droit du n° 12	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 20 m au droit du n° 12	
1521	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 30 m au droit du n° 41	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 30 m au droit du n° 41	
1522	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Colbert	côté pair sur 20 m au droit du n° 10	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au mardi 22 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1523	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	côté impair sur 10 m au droit du n°3	Le lundi 28 février 2022, de 8h à 17h
1524	Entreprise Chazal Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la bande cyclable pourra être déviée mais sera maintenue en permanence	Quai Charles de Gaulle	dans les 2 sens, entre le n°20 et le n°60	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au mardi 8 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 1 voie			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h			
1525	Entreprise Cabestan	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°13	Le vendredi 18 février 2022, de 7h à 19h
1526	Entreprise Nicol Fideurope	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grolée	côté impair, sur 10 m au droit du n°7	Le mardi 22 février 2022
1527	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage de vitres avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Tables Claudiennes	sur le trottoir situé au droit des n°2 et 4, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	Le jeudi 24 février 2022, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		sur le trottoir situé au droit des n°2 et 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n°2 et 4	
1528	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté pair, sur 5 m au droit du n°28	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au dimanche 20 mars 2022
1529	Entreprise Vaganay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Saint Nestor	trottoir Est, sur 20 m entre la rue Santos Dumont et la rue Henri Pensier	Le jeudi 24 février 2022, de 9h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Juvet	entre la rue Louis Chapuy et la rue Santos Dumont	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Santos Dumont et la rue Henri Pensier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Nestor	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre la rue Santos Dumont et la rue Henri Pensier	Le jeudi 24 février 2022, de 8h à 13h
1530	Société d'étanchéité et de peintures techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 6 m, au droit du n°4	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au mercredi 16 mars 2022
1531	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	côté pair, sur 10 m en face du n°75	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1532	Entreprise Maccary Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boileau	côté pair, sur 10 m au droit du n°84	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022
1533	Entreprise Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	côté impair sur 3 m au droit du n°41	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022
1534	Entreprise Dsc Transdem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Carnot	côté impair, sur 12 m au droit du n°9	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au jeudi 24 février 2022
1535	Établissement Bar la Colline	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	au droit du n° 59, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1536	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	côté impair, sur 10 m au droit du n°19, devant Arômes et Saveurs	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
1537	Établissement Bar Restaurant le Bistrouille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Paul	sur une longueur de 8 m à l'Est de la rue Saint Paul	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1538	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Charlemagne	dans les deux sens, au droit du n°155	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022
1539	Établissement Bombay Palace	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellière	au droit du n° 1, sur une longueur de 12 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1540	Établissement Café Popine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Carrand	sur 15 m au droit du n° 3	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1541	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 25 m au droit du n°125 côté impair, sur 25 m au droit du n°125	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au mercredi 6 avril 2022
1542	Établissement Chez Jules	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue François Vernay	au droit de l'établissement Chez Jules, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1543	Établissement Coffee Pack	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Farges	au droit du n° 39, sur une longueur de 5,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1544	Entreprise Archpoint	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 10 m au droit du n°185	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1545	Établissement Fav	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 7 m au droit du n°16	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1546	Établissement Grains de Sucres	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 10 m au droit du n° 45	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1547	Établissement Johnny'S Kitchen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	en face du n° 48, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1548	Entreprise Nicolas le Jardinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté impair, sur 30 m au droit du n°7	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au jeudi 24 février 2022, de 7h30 à 17h30
1549	Établissement Jonhny Walsh	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	côté impair, sur 5 m au droit du n° 56	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1550	Établissement la Bande à Gnafron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Macchabées	au droit du n° 6, sur une longueur de 4,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1551	Établissement la Mi-Graine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Saint Paul	au droit du n° 11, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1552	Établissement la Shisha des gones	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrachat	au droit du n° 11, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1553	Établissement le Bistrot de la Botte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellière	côté pair, sur 11,50 m à l'Ouest de la rue Monseigneur Lavarenne	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1554	Entreprise Mediacco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Paul Sisley	côté pair entre le n°28 et la rue Saint-Philippe	Le lundi 21 février 2022, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre le n°28 et la rue Saint-Philippe	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre le n°28 et la rue Saint-Philippe	
1555	Établissement le Coquemar	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Cardinal Decourtray	au droit du n° 23 et n° 25, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1556	Entreprise l'Échangeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	côté impair sur 5 m en face du n°50	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1557	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur une fuite d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Impasse Catelin	sur 20 m au droit du n°2	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n°2	
1558	Établissement les Lyonnais	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bombarde	au droit du n° 19, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1559	Établissement Ninkasi Saint Paul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Angile	au droit du n° 2, sur une longueur de 20 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1560	Établissement les Tontons Burgers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Georges	au droit du n° 86, sur une longueur de 5,35 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1561	Entreprise Rougnon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue de la République	au droit de la boutique Orange, angle de la rue Confort	Le lundi 28 février 2022, de 19h30 à 23h
1562	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Masséna	sur 30 m au droit du n°68-70	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n°68-70	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1563	Entreprise 6ème Sens Global Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Thiers	sur 60 m, au droit du n° 190	A partir du samedi 19 février 2022 jusqu'au samedi 19 mars 2022
1564	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Villeroy Rue Pierre Bourdan Rue Gutenberg Rue Villeroy Rue Pierre Bourdan Rue Gutenberg Rue Villeroy	entre la rue Pierre Bourdan et le cours de la Liberté sens Nord/Sud, entre la rue Chaponnay et la rue Villeroy entre la rue de l'Épée et la rue Villeroy entre la rue Pierre Bourdan et le cours de la Liberté sens Nord/Sud, entre la rue Chaponnay et la rue Villeroy entre la rue de l'Épée et la rue Villeroy des deux côtés, entre la rue Pierre Bourdan et le cours de la Liberté	A partir du samedi 19 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 7h30 à 16h30
1565	Entreprise Cnts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de mise en sécurité de fenêtres à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage, la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise CNTS le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir d'une nacelle élévatrice de l'entreprise CNTS le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Robin	côté impair sur 15 m au droit du n°7 trottoir Est au droit du n°7 côté impair sur 15 m au droit du n°7	Le lundi 21 février 2022, de 8h à 17h
1566	Entreprise Otso	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain	sur 10 m, au droit du n°43	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022
1567	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	sur 50 m, au droit du n°99	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au dimanche 20 mars 2022
1568	Établissement Diploid	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 18, sur une longueur de 5,50 m.	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1569	Établissement Fuchsia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	sur 4,50 m, au droit du n° 20	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1570	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Isidore	sur 30 m au droit du n°29 des deux côtés, sur 30 m au droit du n°29	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
1571	Établissement G.Restaurant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue René Leynaud	au droit du n° 4, sur une longueur de 7,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1572	Établissement Gargagnole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ozanam	au droit du n° 12, sur une longueur de 7,80 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1573	Entreprise Neovians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Aubigny	côté impair, sur 25 m au droit du n°39	Le lundi 28 février 2022, de 7h30 à 17h
1574	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Impasse Flesselles Rue Jean Carriès	au droit de l'accès au n° 7, lors de la phase de présence et d'activité du demandeur sur deux emplacements en épi situés en face du n° 3	Le jeudi 17 février 2022, de 8h à 16h
1575	Établissement Gourmix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Platière	au droit du n° 22, sur une longueur de 3,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1576	Établissement Groom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Violi	au droit du n°6 sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1577	Entreprise Ineo Infracom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 20 m en face du 15 ter côté pair, sur 20 m en face du 15 ter	Le lundi 28 février 2022, de 7h30 à 17h
1578	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	côté pair, entre le n°10 et la rue de l'Humilité	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 6h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1579	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pavage	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	durant la phase de fermeture à la circulation de la rue des Capucins	A partir du mardi 22 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 17h
				Rue Saint Polycarpe		
			la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite dans les deux sens de circulation	Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte	
				Rue Saint Polycarpe	durant la phase de terrassement de la place du Forez	
			le demandeur devra se coordonner avec les riverains afin de permettre l'accès de la rue à ces derniers	Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte	
				Rue Coysevox	durant la fermeture à la circulation de la rue des Capucins	
Rue des Capucins	entre la rue Coysevox et la montée de la Grande Côte					
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Capucins	sur 10 m au droit du n°12	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022	
1580	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Keolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal de Saxe	sur 20 m, au droit du n°75	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1581	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier dans le cadre de la construction du programme Millésime	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	côté impair, entre le n° 137 et le n° 139 le long de la plateforme Tramway	A partir du vendredi 25 février 2022 jusqu'au vendredi 29 juillet 2022
1582	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint Bonaventure		A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au samedi 12 mars 2022
1583	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	côté impair, sur 10 m au droit du n°15	Le mercredi 23 février 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1584	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera interdite (sauf TCL 14h)	Avenue Jean Jaurès	au Sud de l'avenue Tony Garnier	Le samedi 26 février 2022, de 12h à 20h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	des deux côtés de la rue du Vercors et la rue Jean Bouin	
				Rue Marcel Mérieux	côté Est, sur 15 mètres au Nord de l'avenue Tony Garnier, côté Ouest, sur 15 mètres au droit du n° 254 et côté Est, sur 20 mètres au Sud du Ninkasi sauf pour les commerces ambulants	
				Avenue Jean Jaurès	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
				Rue Jean Bouin	au Sud de l'allée Pierre de Coubertin	
1585	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons s'effectuera sur une voie piétonne réduite	Rue du Viel Renversé	entre le n°6 et le n°8	A partir du mercredi 23 février 2022, 7h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1586	Entreprise Lou Rugby	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un match de rugby	la circulation des véhicules sera autorisée à double-sens à l'intérieur du site propre bus à contre-sens	Rue Alexander Fleming	entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin, sens Ouest/Est	Le samedi 26 février 2022, de 12h à 20h15
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre l'avenue Tony Garnier et l'allée Pierre de Coubertin	
1587	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bancel	côté pair, sur 15 m au droit du n°32	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022
1588	Métropole de Lyon Direction de la Voirie Service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Tchecoslovaques	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle sous la trémie Gambetta	A partir du lundi 21 mars 2022, 21h, jusqu'au mardi 22 mars 2022, 6h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchecoslovaques	A partir du mardi 22 mars 2022, 21h, jusqu'au mercredi 23 mars 2022, 6h
				Boulevard des Tchecoslovaques	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	
				Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchecoslovaques	A partir du lundi 21 mars 2022, 21h, jusqu'au mardi 22 mars 2022, 6h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
1588	Métropole de Lyon Direction de la Voirie Service tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien et de maintenance	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard des Tchécoslovaques	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/ Nord)	A partir du jeudi 3 mars 2022, 21h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 6h	
					entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)		
					trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière (sens Sud/ Nord)	A partir du mercredi 2 mars 2022, 21h, jusqu'au jeudi 3 mars 2022, 6h	
						A partir du mardi 22 mars 2022, 21h, jusqu'au mercredi 23 mars 2022, 6h	
					Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du mercredi 2 mars 2022, 21h, jusqu'au jeudi 3 mars 2022, 6h
					Boulevard des Tchécoslovaques	entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle (sous la trémie Gambetta)	A partir du jeudi 3 mars 2022, 21h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 6h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchécoslovaques	A partir du jeudi 3 mars 2022, 21h, jusqu'au vendredi 4 mars 2022, 6h	
1589	Métropole de Lyon Service des Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un exercice de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Marius Vivier Merle		A partir du mercredi 2 mars 2022, 21h, jusqu'au jeudi 3 mars 2022, 6h	
						A partir du lundi 21 mars 2022, 21h, jusqu'au mardi 22 mars 2022, 6h	
						A partir du mardi 22 mars 2022, 21h, jusqu'au mercredi 23 mars 2022, 6h	
1590	Entreprise Arnout Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clos Suiphon	côté impair, sur 20 m au droit du n°25	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022, de 7h30 à 17h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1591	Établissement Abel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bourgelat	côté impair, sur une longueur de 11 m à l'Est de la rue Guynemer	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1592	Établissement Alter Ego	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 42, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1593	Établissement Au Pot de Vin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au Sud du n° 51, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1594	Établissement Aux Trois Fleuves	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claudius Collonge	au droit du n° 10, sur une longueur de 8,45 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1595	Établissement Bar à Pains	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 39 sur une longueur de 4,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1596	Établissement Crêperie Marie Morgane	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 23, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1597	Entreprise Bbc Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	au droit du n° 30, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1598	Établissement B Chef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Enghien	au droit du n° 12, sur une longueur de 2,70 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1599	Établissement B Chef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 6,45 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1600	Établissement Barbarac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1601	Établissement Best Bagels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	au droit du n° 14, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1602	Établissement Big Fernand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 36, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1603	Établissement Bistrot Compa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 20, sur une longueur de 5,45 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1604	Ville de Lyon / Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise en sécurité de végétaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Baizet	côté pair, entre le n°60 et la rue Maréchal de Lattre de Tassigny	Les jeudi 3 mars 2022 et vendredi 4 mars 2022
1605	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 20 m, au droit du n° 137	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
1606	Entreprise Numerobis Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°43	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 15 mars 2022
1607	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Édouard Herriot	au droit du n°64/66	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, au droit du n°64/66	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
1608	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Cuvier	entre l'emprise de chantier et la rue Boileau	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Boileau et la rue Garibaldi	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 96 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Boileau	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au mardi 22 février 2022, de 8h à 17h
1609	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Catelin		A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1610	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	sur 10 m, au droit du n°8	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au mercredi 23 février 2022, de 9h30 à 18h
1611	Établissement Bistrots des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	au droit du n° 7, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1612	Établissement Bistrot la Varenne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Docteur Gailleton	au droit du n° 5, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1613	Établissement Blo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 37, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1614	Établissement Boulangerie des Frangins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 38, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1615	Établissement Brio	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	au droit du n° 41, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1616	Établissement Brooklin Gourmet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 32, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1617	Établissement C Comme Avant	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 12 m au Nord de la rue Casimir Perrier	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1618	Établissement Arsène	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	sur 8 m, à l'Ouest de la rue Vaubecour	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1619	Établissement Café Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	au droit du n° 3, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1620	Établissement Café Bourbon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	au droit du n° 28, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1621	Établissement le Café des Antiquaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 5 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1622	Établissement Café du Jura	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tupin	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1623	Établissement Café du Marché	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	au droit du n° 25, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1624	Établissement Café Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bichat	au droit du n° 28, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1625	Établissement Café Comptoir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 76, sur une longueur de 4 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1626	Établissement Café Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 1, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1627	Établissement Café Vatel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	au droit du n° 15, sur une longueur de 12 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1628	Établissement Calle Latino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun	au droit du n° 3, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1629	Établissement Camille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	au droit du n° 6, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1630	Établissement Campanile	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 m, au droit du n° 17	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1631	Établissement Chenin N 20	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Plessier	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1632	Établissement Chez Olivia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 15, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1633	Entreprise la Comédie Odéon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Grôlée	au droit du n° 6, sur une longueur de 7,50 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1634	Établissement Comptoir de la Bourse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	au droit des n° 16 / 18, sur une longueur de 12 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1635	Établissement Comptoir de la Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	au droit du n° 41, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1636	Établissement Comptoir Thomas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	au droit du n° 3, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1637	Établissement Gustave	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	au droit du n° 17, sur une longueur de 3 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1638	Établissement Cuisine et Dépendances Acte 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 68, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1639	Établissement Dim'S Home	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	sur 4 m, au droit du n° 9	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1640	Établissement Domino'S Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1641	Établissement Don Tacos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	au droit du n° 13, sur une longueur de 4 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1642	Établissement Durden Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Antoine Vollon	au droit du n° 1, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1643	Établissement Durden Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clotilde Bizolon	côté impair, sur 6,50 m à l'Ouest de la place Antoine Vollon	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1644	Établissement le Dust Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	au droit du n° 12, sur une longueur de 5 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1645	Établissement En Voute et Moi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Denuzière	au droit du n° 5, sur une longueur de 10 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1646	Établissement Escale Solidaire 2	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	au droit du n° 25, sur une longueur de 9 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1647	Établissement le Zanotti Gourmand	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Remparts d'Ainay	à l'Ouest du n° 5, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1648	Établissement Fédération Française de l'Apéritif	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Antoine	sur 5 m, au droit du n° 35	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1649	Établissement Flair Gourmandise et Connivence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	au droit du n° 84, sur une longueur de 8 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1650	Établissement Gabriella	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1651	Établissement Gang Nam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Thomassin	au droit du n° 6, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 28 avril 2022 jusqu'au vendredi 30 septembre 2022
1652	Entreprise Alliance Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Boulevard des Canuts	trottoir Ouest, sur 5 m au droit de la Pharmacie des Canuts	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	côté pair, sur 10 m en face du n°49	A partir du lundi 21 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1653	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 93	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au jeudi 7 juillet 2022
1654	Entreprise Ag Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumont	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au samedi 7 mai 2022
1655	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 132	A partir du mercredi 2 mars 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 8h à 17h
1656	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 8 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au jeudi 28 avril 2022
1657	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules et des cycles sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Adelaïde Perrin Rue de l'Abbaye d'Ainay Rue des Remparts d'Ainay Rue Jarente Rue de l'Abbaye d'Ainay Rue des Remparts d'Ainay Rue Adelaïde Perrin Rue Jarente Rue Jarente	entre la rue Bourgelat et la rue Jarente entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente entre la rue d'Auvergne et la rue de l'Abbaye d'Ainay entre la rue Vaubecour et la rue d'Auvergne entre la rue des Remparts d'Ainay et la rue Jarente entre la rue d'Auvergne et la rue de l'Abbaye d'Ainay entre la rue Bourgelat et la rue Jarente entre la rue Vaubecour et la rue d'Auvergne des deux côtés, entre la rue Vaubecour et la rue d'Auvergne	A partir du mardi 22 février 2022 jusqu'au mardi 1 mars 2022, de 7h30 à 16h30
1658	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	sur la contre allée, entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Félix Faure	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
1659	Entreprise Les Métiers du bois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	côté pair, sur 40 m au droit du n° 52	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
1660	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	côté impair, sur 10 m au droit du n° 73	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au lundi 21 mars 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1661	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Adelaïde Perrin	entre la rue Bourgelat et la rue Jarente	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au lundi 7 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Bourgelat et la rue Jarente	
1662	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Remparts d'Ainay	entre la rue d'Auvergne et la rue Adelaïde Perrin	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue d'Auvergne et la rue Adelaïde Perrin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
1663	Entreprise Colas France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Pensionnat	entre la rue de la Bannière et la rue du Lac	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue de la Bannière et la rue du Lac	
1664	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Chazal	Rue Général Gouraud	trottoir Nord, entre le n° 8 et le n° 12	A partir du jeudi 24 février 2022 jusqu'au lundi 28 février 2022, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 8 et le n° 12	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et le n° 12	
1665	Entreprise Everest	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'un véhicule nacelle	le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé sur trottoir	Cours Albert Thomas	trottoir Sud au droit du bâtiment 62/64	Le vendredi 25 février 2022, de 7h30 à 18h
1666	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse des Mures	des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022
					sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	
1667	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains, des services de secours et propreté	Impasse des Chalets	des deux côtés de la chaussée, sur toute la longueur de l'impasse	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 8 avril 2022
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1668	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Viabert	trottoir pair Sud, entre la rue Notre Dame et la rue des Charmettes	Le lundi 28 février 2022, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Charmettes et l'emprise de chantier	
1668	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Viabert	partie comprise entre la rue Notre Dame et la rue des Charmettes	Le lundi 28 février 2022, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Notre Dame et la rue des Charmettes	Le lundi 28 février 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1669	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cadre du PUP Duvivier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Berthelot	sur 30 m de part et d'autre de l'impasse des Chalets	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 18 mars 2022, de 9h à 16h
1670	Entreprise Bep Entreprise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 81	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au jeudi 7 avril 2022
1671	Entreprise Cg Nature	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules et des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des phases d'élagage au droit du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Doyen Georges Chapas	sur 10 m de part et d'autre du n° 333 des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 333	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 17h
1672	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tronchet	entre la rue Tête d'Or et l'emprise de chantier	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 70 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
			la circulation des véhicules, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite		entre la rue Tête d'Or et la rue Garibaldi	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n° 70 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 14 mars 2022
			les véhicules circulant dans le sens Ouest / Est devront marquer l'arrêt de sécurité Stop		au débouché sur la rue Tête d'Or	A partir du lundi 14 mars 2022
1673	Métropole de Lyon Direction de l'eau Service assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un curage de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	sens Nord / Sud sur 30 m au Sud de la rue Joseph Serlin	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 13h30 à 16h
1674	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pouteau	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du jeudi 3 mars 2022 jusqu'au dimanche 3 avril 2022

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1675	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jean Sarrazin	entre l'avenue Paul Santy et le n° 13	A partir du mercredi 23 février 2022 jusqu'au vendredi 25 février 2022, de 7h30 à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Paul Santy et la rue du Bocage	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Bocage et le n° 13	
1676	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements Enedis	la circulation des deux roues et engins de déplacement personnel sera interdite	Rue de la Quarantaine	partie comprise entre la rue Saint Georges et le quai Fulchiron	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 22 avril 2022, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 4 et le n° 34	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 22 avril 2022
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Saint Georges et le quai Fulchiron	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 22 avril 2022, de 8h à 17h
			le demandeur devra avancer les conteneurs à un point de collecte accessible et les ramener à leur emplacement initial après collecte			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°4 et le n° 34	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 22 avril 2022
1677	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée au droit de l'engin de levage lors des opérations de maintenances	Rue du 24 Mars 1852	trottoir impair, sur 10 m face n° 26	Le lundi 28 février 2022, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1678	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 27	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
1679	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'approvisionnement d'une zone de chantier	la circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite, dans les deux sens de circulation, sauf riverains et véhicules de sécurité	Rue Pizay	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, lors des phases de présence et d'activité du demandeur	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 7h à 17h
1680	Entreprise Suez Rv Osis Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Constantine	sur 15 m au droit des n° 9 et 11, sur la zone de desserte	Le mardi 1 mars 2022
1681	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau Enedis	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Rue Tissot	trottoir Est, au droit du n° 37	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au vendredi 4 mars 2022, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit du n° 37	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1682	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Elie Rochette	entre la rue des Trois Pierres et la rue Grillet des deux côtés de la chaussée, entre la rue des Trois Pierres et la rue Grillet	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
1683	Entreprise Tecmobat Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lanterne	sur 10 m emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n° 8	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au lundi 28 mars 2022
1684	Entreprise Smac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Trois Pierres	entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022, de 7h30 à 17h
				Rue Grillet	entre la rue des Trois Pierres et la rue Elie Rochette	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Trois Pierres	entre la rue Creuzet et la rue Elie Rochette	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au jeudi 3 mars 2022
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Grillet	entre la rue des Trois Pierres et la rue Elie Rochette	
1685	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Gervais	trottoir Est, sur 30 m de part et d'autre du n° 3Ter	Le mardi 1 mars 2022, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Fulbert et l'avenue des Frères Lumière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Saint Fulbert	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité Stop			
1686	Mairie du 8e arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sur le parking de la mairie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	sur la totalité du parking, situé au droit du n° 12	Le mardi 1 mars 2022
1687	Entreprise Meric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Sidoine Apollinaire	côté pair, sur 12 m au droit du n° 76	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au vendredi 1 avril 2022
1688	Entreprise Valentin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie dans le cadre de la construction d'une école	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bourgogne	sur le parking situé à l'intersection avec la rue de la Corderie et la rue Chinard (face au Théâtre Nouvelle Génération)	A partir du mardi 1 mars 2022 jusqu'au mercredi 2 mars 2022
			la circulation des véhicules sera interdite hors véhicules de chantier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1689	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 15 m au droit du n° 34	Le vendredi 11 mars 2022, de 8h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Considérant	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
1690	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Puvis de Chavannes	sur 10 m au droit du n° 8	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au mardi 8 mars 2022
1691	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Route de Vienne	sens Sud/Nord, sur 100 m de part et d'autre de la rue Marcel Teppaz	A partir du lundi 28 février 2022 jusqu'au jeudi 24 mars 2022
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Marcel Teppaz	entre la rue Joséphine Baker et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Route de Vienne	sur 100 m de part et d'autre de la rue Marcel Teppaz	
			la circulation des véhicules sera interdite en fonction de l'avancée du chantier	Rue Marcel Teppaz	au débouché sur la route de Vienne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Route de Vienne	sur 100 m de part et d'autre de la rue Marcel Teppaz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	des deux côtés de la chaussée, sur 100 m de part et d'autre de la rue Marcel Teppaz	
			Rue Marcel Teppaz	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joséphine Baker et la route de Vienne		
1692	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Malesherbes	entre la rue du Docteur Mouisset et la rue Sully	A partir du lundi 7 mars 2022 jusqu'au jeudi 24 mars 2022, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
1693	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint Philippe	entre le n° 39 et la rue du Professeur Paul Sisley	A partir du vendredi 25 février 2022 jusqu'au vendredi 11 mars 2022, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 39 et la rue du Professeur Paul Sisley	

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au Service occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par Monsieur Fabien Bagnon, 13ème Vice-président délégué à la voirie et aux mobilités actives à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par Monsieur Valentin Lungenstrass, 10ème Adjoint au Maire de Lyon.

Délégation générale aux ressources humaines - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Dubreuil	Camille	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/05/2021	Espaces verts	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Privault	Orianne	Assistant de conservation	Stagiaire	01/02/2022	Musée des beaux arts	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs
Soares	Joshua	Adjoint technique territorial	Titulaire	14/05/2021	Sports	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Adelbost	Yannis	Attaché principal	Contractuel	18/02/2022	Auditorium Orchestre national de Lyon	Contrat à durée déterminée (emploi Cat. A, B et C spécifique)
Maritaud	Raphaël	Attaché	Contractuel	01/01/2022	Direction de l'aménagement urbain	Contrat à durée déterminée (emploi Cat. A, B et C spécifique)
Puyt	Jean	Attaché	Contractuel	07/02/2022	Direction des affaires juriques	Contrat à durée déterminée (emploi Cat. A, B et C spécifique)
Miagoux Anglade	Lydiane	Animateur	Contractuel	01/03/2022	Education	Contrat à durée indéterminée
Thia Toong	Janique	Ingénieur	Contractuel	31/01/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Contrat de projet
Fatnassi	Mehdi	Agent de maîtrise	Stagiaire	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Détachement /stage
Lafont	Cédric	Attaché	Titulaire	01/02/2022	Direction coordination institutionnelle	Détachement /stage
Morel	Virginie	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Titulaire	21/02/2022	Enfance	Détachement /stage
Perret	Ariane	Attaché principal	Titulaire	01/02/2022	Direction contrôle de gestion	Détachement /stage
Perrin	Jérôme	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Nomination stagiaire catégorie C
Philippe	Gaël	Adjoint technique territorial	Stagiaire	03/02/2022	Education	Nomination stagiaire catégorie C
Pitoiset	Jérôme	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Nomination stagiaire catégorie C
Souvent	Tiphaine	Adjoint administratif	Titulaire	01/01/2022	Commande publique	Recrutement par voie de mutation
Aliouch	Djamel	Adjoint technique territorial	Contractuel	29/01/2022	Sports	Remplacement agent
Amichi	Majdi	Adjoint technique territorial	Contractuel	23/01/2022	Sports	Remplacement agent
Barre	Jean-Baptiste	Adjoint technique territorial	Contractuel	25/01/2022	Sports	Remplacement agent
Barre	Jean-Baptiste	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Bentahar	Ahmed	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Bentahar	Ahmed	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Certon	Marina	Adjoint technique territorial	Contractuel	08/01/2022	Sports	Remplacement agent
Certon	Marina	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	15/01/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	17/01/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	06/01/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	24/01/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	26/01/2022	Sports	Remplacement agent
Charvet	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	30/01/2022	Sports	Remplacement agent
Chosson	William	Adjoint technique territorial	Contractuel	26/01/2022	Sports	Remplacement agent

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Delattre	Nathanael	Adjoint technique territorial	Contractuel	10/01/2022	Sports	Remplacement agent
Delattre	Nathanael	Adjoint technique territorial	Contractuel	11/12/2021	Sports	Remplacement agent
Finiguerni	Stéphane	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Finiguerni	Stéphane	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Hemedjeu	Marie	Adjoint administratif	Contractuel	10/01/2022	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement agent
Kellouche	Linda	Adjoint administratif	Contractuel	18/01/2022	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement agent
Keraghel	Kenza	Adjoint administratif territorial	Contractuel	22/01/2022	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement agent
Khaldi	Zakaria	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Konan	Camille	Adjoint administratif	Contractuel	03/01/2022	Mairie du 4ème arrondissement	Remplacement agent
Ladjili	Abdel Malek	Adjoint technique territorial	Contractuel	06/02/2022	Sports	Remplacement agent
Marc	David	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Merlo	Christophe	Adjoint technique territorial	Contractuel	28/01/2022	Sports	Remplacement agent
Merran	Michael	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Ollagnier	Victor	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Ollagnier	Victor	Adjoint technique territorial	Contractuel	16/01/2022	Sports	Remplacement agent
Orihuel	Romain	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Patissier	Marcel	Adjoint technique territorial	Contractuel	27/12/2021	Sports	Remplacement agent
Patissier	Marcel	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/01/2022	Sports	Remplacement agent
Patissier	Marcel	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Sports	Remplacement agent
Patricio	Sandrine	Adjoint technique territorial	Contractuel	04/02/2022	Enfance	Remplacement agent
Ragon	Anne	Adjoint administratif	Contractuel	23/12/2021	Cimetières	Remplacement agent
Ragon	Anne	Adjoint administratif	Contractuel	17/01/2022	Cimetières	Remplacement agent
Sallaber	Jean - François	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/01/2022	Sports	Remplacement agent
Toukki	Inès	Adjoint administratif	Contractuel	19/01/2022	Mairie du 1er arrondissement	Remplacement agent
Zagkotas	Stefanos	Adjoint technique territorial	Contractuel	01/02/2022	Police municipale	Remplacement agent
Bouadi	Nesrine	Adjoint administratif	Contractuel	24/01/2022	Direction sécurité prévention	Remplacement agent en détachement
Hassed	Sefidine	Adjoint technique territorial	Contractuel	03/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement agent en détachement
Wullens Bitoo	Jessica	Rédacteur territorial principal	Contractuel	01/02/2022	Développement territorial	Remplacement agent en détachement
Fourment	Marine	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	31/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Gauvin	Celina	Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles maternelles	Contractuel	01/01/2022	Education	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Reverdiau	Pascal	Ingénieur	Contractuel	01/03/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Touam	Hadjira	Adjoint technique principal 2eme classe	Contractuel	01/02/2022	Enfance	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Verchere	Thomas	Rédacteur	Contractuel	15/02/2022	Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux	Remplacement attente recrutement fonctionnaire
Favrot	Adrien	Attaché territorial	Contractuel	01/01/2022	Développement territorial	Remplacement complément temps partiel
Pastor	Sophie	Adjoint administratif	Contractuel	01/01/2022	Mairie du 3ème arrondissement	Remplacement complément temps partiel

Centre communal d'action sociale - Arrêtés individuels (Gestion administrative des personnels)

nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Manuguerra	Claudine	Attaché	Contractuel	01/01/2022	CCAS	Contrat à durée indéterminée
Courant	Nelly	Infirmier territorial en soins généraux de classe normale	Stagiaire	01/02/2022	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A
Le	Annie	Adjoint technique territorial	Stagiaire	01/03/2022	CCAS	Nomination stagiaire catégorie C

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseils d'arrondissement – Avis

Réunions des Conseils d'arrondissement :

- 1^{er} arrondissement : 16 mars 2022 - 18 h 30
 - 2^e arrondissement : 14 mars 2022 - 19 heures
 - 3^e arrondissement : 15 mars 2022 - 18 h 30
 - 4^e arrondissement : 16 mars 2022 - 18 h 30
 - 5^e arrondissement : 17 mars 2022 - 18 h 30
 - 6^e arrondissement : 15 mars 2022 - 18 h 30
 - 7^e arrondissement : 15 mars 2022 - 18 h 30
 - 8^e arrondissement : 15 mars 2022 - 19 heures
 - 9^e arrondissement : 15 mars 2022 - 19 heures
-

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Comité syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon – Avis

Le Comité Syndical du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon se réunira le lundi 28 mars 2022 à 16h00 au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, 4 montée Cardinal Decourtray 69005 Lyon.

Cette séance sera retransmise sur la [chaîne youtube](#) du Conservatoire.

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 385 22 00272 déposée le 7 février 2022 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m² - Terrain : 4 impasse de la Joconde Lyon 5ème Superficie du terrain : 565 m² - Demandeur : monsieur Carbonaro Élio 4 impasse de la Joconde 69005 Lyon

DP 069 387 22 00273 déposée le 7 février 2022 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 21 rue Général de Miribel Lyon 7ème Superficie du terrain : 412 m² - Demandeur : madame Semoulin Géraldine 21 rue Général de Miribel 69007 Lyon

DP 069 383 22 00274 déposée le 7 février 2022 - Projet : Changement de destination de logements en bureaux - Terrain : 56 rue Maurice

- Flandin Lyon 3ème Superficie du terrain : 2337 m² - Demandeur : Elys 17 rue de la Servie 30000 Nimes - Mandataire : monsieur Brare Vincent
DP 069 383 22 00275 déposée le 7 février 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 40 cours du Docteur Long Lyon 3ème Superficie du terrain : 349 m² - Demandeur : madame Attard Annie 18 rue Guy de Maupassant 69330 Meyzieu
- DP 069 383 22 00276 déposée le 7 février 2022 - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 15 impasse Duret Lyon 3ème Superficie du terrain : 376 m² - Demandeur : monsieur Brinette Etienne 15 impasse Duret 69003 Lyon
- DP 069 381 22 00277 déposée le 7 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 22 rue Terraille Lyon 1er Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : OPH de la Métropole de Lyon 194 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03 - Mandataire : monsieur Lacombe Paul Antoine
- DP 069 385 22 00278 déposée le 7 février 2022 - Projet : Ravalement et modifications de façades avec ITE - Terrain : 1 et 3 rue des Pépinières Lyon 5ème Superficie du terrain : 5004 m² - Demandeur : Régie Foncia Lyon SDC «Le gai soleil» 132 cours Charlemagne 69002 Lyon - Mandataire : madame Rodet Aurélie
- DP 069 381 22 00279 déposée le 7 février 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 place Sathonay Lyon 1er Superficie du terrain : 479 m² - Demandeur : monsieur Marc Ruzé 1 place Sathonay 69001 Lyon
- DP 069 386 22 00280 déposée le 8 février 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 rue Maiesherbes Lyon 6ème Superficie du terrain : 730 m² - Demandeur : madame Saint-Olive Alexandrine 31 chemin des Hautes Bruyères 69130 Ecully
- DP 069 388 22 00281 déposée le 8 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 19 rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 887 m² - Demandeur : Lelucarte SARL 19 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Mandataire : monsieur Alardin Renaud
- DP 069 387 22 00282 déposée le 8 février 2022 - Projet : Modification de façade et de toiture, changement de menuiseries - Terrain : 75 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 427 m² - Demandeur : monsieur Davanture Gilles 76 avenue Debourg 69007 Lyon
- DP 069 382 22 00283 déposée le 8 février 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 quai Jules Courmont Lyon 2ème Superficie du terrain : 425 m² - Demandeur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Mouton Rodolphe
- DP 069 385 22 00284 déposée le 8 février 2022 - Projet : Modification de façades - Terrain : 42 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 714 m² - Demandeur : monsieur Santambrogio Filippo Ambrogio 42 rue Chazay 69005 Lyon
- DP 069 381 22 00287 déposée le 8 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Terraille Lyon 1er Superficie du terrain : 188 m² - Demandeur : monsieur Marche Bruno 143 rue de Créqui 69006 Lyon
- DP 069 383 22 00288 déposée le 9 février 2022 - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 20 m² - Terrain : 66 rue de la Balme Lyon 3ème Superficie du terrain : 404 m² - Demandeur : monsieur Gronfier Jérôme 66 rue de la Balme 69003 Lyon
- DP 069 382 22 00291 déposée le 9 février 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 1 rue des Forces 31B rue Président Edouard Herriot Lyon 2ème Superficie du terrain : 100 m² - Demandeur : Le comptoir Saint-Nizier 31 bis rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : monsieur Bel Akahal Gabriel
- DP 069 386 22 00292 déposée le 9 février 2022 - Projet : Installation d'un climatiseur - Terrain : 123 rue Garibaldi Lyon 6ème Superficie du terrain : 1353 m² - Demandeur : Leader Interim 38 19 rue des Alouettes 95600 Eaubonne - Mandataire : madame Costa Aurélie
- DP 069 382 22 00293 déposée le 9 février 2022 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portillon - Terrain : 72 -84 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 4168 m² - Demandeur : Ares 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : madame Dalmasso Irène
- DP 069 383 22 00294 déposée le 9 février 2022 - Projet : Installation d'un portail et d'une clôture - Terrain : 21 rue Sainte Anne de Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 1703 m² - Demandeur : Agesca Identification 19 rue du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : monsieur Bernard Olivier
- DP 069 383 22 00296 déposée le 9 février 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 280 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 207 m² - Demandeur : La toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Vénissieux - Mandataire : monsieur D'Export Aurélien
- DP 069 387 22 00297 déposée le 9 février 2022 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 389 m² - Demandeur : La toiture Rhodanienne 6 rue Jean Chabry 69200 Vénissieux - Mandataire : monsieur D'Export Aurélien
- DP 069 381 22 00298 déposée le 9 février 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 5 rue du Gare Lyon 1er Superficie du terrain : 340 m² - Demandeur : Cabinet Tamburini 1 rue Pascal 69100 Villeurbanne - Mandataire : monsieur Ricignuolo Freddy
- DP 069 389 22 00299 déposée le 9 février 2022 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : 2 rue Emile Duport Lyon 9ème Superficie du terrain : 100 m² - Demandeur : Izivia 8 avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : monsieur Berto Thomas
- DP 069 383 22 00300 déposée le 9 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet de podologie - Terrain : 24 avenue du Château Lyon 3ème Superficie du terrain : 844 m² - Demandeur : madame Rebuschi Aurélie 19 rue Clément Michut 69100 Villeurbanne
- DP 069 381 22 00301 déposée le 9 février 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 25 montée de la Butte Lyon 1er Superficie du terrain : 273 m² - Demandeur : monsieur Bouillot Henri 25 montée de la Butte 69001 Lyon
- DP 069 383 22 00302 déposée le 9 février 2022 - Projet : Installation d'un abri à vélos - Terrain : 259 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 1343 m² - Demandeur : Lahso 259 rue Paul Bert 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Delahaye Damien
- DP 069 383 22 00303 déposée le 9 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 16 rue de la Bannière Lyon 3ème Superficie du terrain : 390 m² - Demandeur : monsieur Merienne Yoann 42 quai Saint-Vincent 69001 Lyon
- DP 069 381 22 00304 déposée le 9 février 2022 - Projet : Modification de façades - Terrain : 22 quai Saint-Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 1452 m² - Demandeur : madame Le Floch Marianne 22 quai saint-Vincent 69001 Lyon
- DP 069 384 22 00305 déposée le 9 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Terrain : 7 BIS rue Janin Lyon 4ème Superficie du terrain : 2379 m² - Demandeur : SCI Canut 6 rue Dumenge 69004 Lyon - Mandataire : monsieur Kilinc Mustapha
- DP 069 382 22 00306 déposée le 10 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue de la Barre Lyon 2ème Superficie du terrain : 228 m² - Demandeur : Mohom 19 BIS quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Gallmann Nicolas
- DP 069 388 22 00307 déposée le 10 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en local d'activités de services - Terrain : 18 place Ambroise Courtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 463 m² - Demandeur : SCI Metay Family 18 place Ambroise Courtois 69008 Lyon - Mandataire : Metay Nicolas
- DP 069 386 22 00308 déposée le 10 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 11 rue du Docteur Mouisset Lyon 6ème Superficie du terrain : 641 m² - Demandeur : SCI Foch 2019 119 avenue Marechal de Saxe 69003 Lyon
- DP 069 385 22 00309 déposée le 10 février 2022 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 13 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : AJ Plomberie Zinguerie 13 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : Barbat Antoine
- DP 069 385 22 00310 déposée le 10 février 2022 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 place du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 266 m² - Demandeur : Chat and Chill 22 rue Lainerie 69005 Lyon - Mandataire : monsieur Lacroix Ludovic
- DP 069 385 22 00311 déposée le 10 février 2022 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 17 Montée Saint-Barthélemy Lyon 5ème Superficie du terrain : 636 m² - Demandeur : Citya Vendôme lumière immobilier 107 rue Servient 69003 Lyon - Mandataire : madame Semoun Laurence
- DP 069 384 22 00312 déposée le 10 février 2022 - Projet : Ravalement de façade et réfection de toiture - Terrain : 22 rue Valentin Couturier Lyon 4ème Superficie du terrain : 196 m² - Demandeur : Cabinet D.P.S. 574 Chemin de Wette Fays 69300 Caluire et Cuire - Mandataire : monsieur Fassolette Laurent
- DP 069 383 22 00313 déposée le 10 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un atelier/entrepôt en logement - Terrain : 10 rue Claudius Penet Lyon 3ème Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : madame Cordier Alexandrine 10 rue Claudius Penet 69003 Lyon
- DP 069 382 22 00314 déposée le 10 février 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue du Président Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 1184 m² - Demandeur : SCI Lyon 1 91 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - Mandataire : monsieur Vial Guy
- DP 069 386 22 00315 déposée le 10 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 51 rue Montgolfier Lyon 6ème Superficie du terrain :

terrain : 2330 m² - Demandeur : SDC Garibaldi Montgolfier - Syndic Elygestion 76 rue Crillon 69006 Lyon - Mandataire : monsieur Gratessolle M.

DP 069 387 22 00316 déposée le 11 février 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 97 rue Jean Vallier Lyon 7ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : monsieur Vivien Frédéric 97 rue Jean Vallier 69007 Lyon

DP 069 385 22 00317 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 5635 m² - Demandeur : Ville de Lyon 1 place de la Comédie 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : monsieur Godinot Sylvain

DP 069 386 22 00318 déposée le 11 février 2022 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 85 rue Masséna Lyon 6ème Superficie du terrain : 592 m² - Demandeur : Arte Toitures 250 rue Lieutenant-Colonel Chabert 69400 Villefranche sur Saône - Mandataire : monsieur Delaruyelle Sébastien

DP 069 383 22 00319 déposée le 11 février 2022 - Projet : Ravalement de façades et réfection partielle de toiture - Terrain : 154 cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 265 m² - Demandeur : SDC chez Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue du Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : madame Thobois Martine

DP 069 387 22 00320 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 2383 m² - Demandeur : Agesta Identification 19 rues du 35ème Régiment d'Aviation 69500 Bron - Mandataire : monsieur Bernard Olivier

DP 069 387 22 00321 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 21 rue Jaboulay Lyon 7ème Superficie du terrain : 1854 m² - Demandeur : Rectorat de l'Académie de Lyon 92 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : monsieur Dugrip Olivier

DP 069 384 22 00322 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 62 – 64 - 66 rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème Superficie du terrain : 1738 m² - Demandeur : Rectorat académie de Lyon 92 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : monsieur Dugrip Olivier

DP 069 387 22 00323 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 92 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 5827 m² - Demandeur : Rectorat académie de Lyon 92 rue de Marseille 69007 Lyon - Mandataire : Dugrip Olivier

DP 069 382 22 00325 déposée le 11 février 2022 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 3 quai des Célestins Lyon 2ème Superficie du terrain : 2604 m² - Demandeur : Hospices civls de Lyon 3 quai des Célestins 69002 Lyon - Mandataire : monsieur Le Moign Raymond

DP 069 383 22 00326 déposée le 11 février 2022 - Projet : Ravalement et modification de façades - Terrain : 66 rue Chaponnay Lyon 3ème Superficie du terrain : 144 m² - Demandeur : Régie Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon - Mandataire : madame Bounaas Jenna

DP 069 386 22 00327 déposée le 11 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 97 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 221 m² - Demandeur : Carrefour proximité France 36 avenue de Lautagne 26901 Valence - Mandataire : monsieur Crevoisier Fabrice

DP 069 387 22 00328 déposée le 11 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un logement en entrepôt - Terrain : 85 rue André Bollier Lyon 7ème Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : SCI André Bollier 85 rue André Bollier 69007 Lyon - Mandataire : madame Rezzik Nadia

DP 069 388 22 00329 déposée le 11 février 2022 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 place Ambroise Courtois Lyon 8ème Superficie du terrain : 154 m² - Demandeur : Décor Façades 24 rue de la Mouche 69540 Irigny - Mandataire : monsieur Crescimbeni Bernard

DP 069 389 22 00330 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 Grande rue de Saint-Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 52 m² - Demandeur : monsieur Ghesquier Pierre-Marie 29 Grande rue de Saint-Rambert 69009 Lyon

DP 069 381 22 00331 déposée le 11 février 2022 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 6 rue des Fantasses Lyon 1er Superficie du terrain : 421 m² - Demandeur : GrandLyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon cedex 03 - Mandataire : monsieur Freixinos Jean-Noël

DP 069 383 22 00332 déposée le 11 février 2022 - Projet : Modification de façade - Terrain : 231 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 313 m² - Demandeur : madame Darbier Nathalie 217 montée de la Velette 69140 Rillieux la Pape

DP 069 386 22 00333 déposée le 11 février 2022 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 178 m² - Demandeur : Ulysse Alimentaire 3 rue de Sèze 69006 Lyon 06 - Mandataire : monsieur Gharbi Anis

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PA 069 383 22 00004 déposé le 8 février 2022 - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : 118 avenue Felix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 70043 m² - Demandeur : SPL Lyon Part-Dieu 184 cours La Fayette 69441 Lyon cedex 03 - Mandataire : monsieur Boyron Ludovic

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

PC 069 387 09 00285 M05 déposé le 11 février 2022 Modificatif - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 113 logements, 2 commerces et création de 120 aires de stationnement - Surface créée : 7843 m² - Terrain : 15 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 9316 m² - Demandeur : SNC 15 rue de Gerland 15 rue des Cuirassiers 69326 Lyon cedex 03 - Mandataire : monsieur Berthier Guillaume - Auteur : Axe Architecture 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon

PC 069 389 11 00057 M02 déposé le 10 février 2022 Modificatif - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 244 m² - Terrain : 7 impasse Mouillard Lyon 9ème Superficie du terrain : 759 m² - Demandeur : SCI RGR 7 impasse Mouillard 69009 Lyon - Mandataire : monsieur Riou Gilbert - Auteur : Agrega Architectes SAS 13 rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 384 17 00228 M01 déposé le 10 février 2022 Modificatif - Projet : Démolition de bureaux et construction d'un établissement d'intérêt collectif - Surface créée : 743 m² - Terrain : 124 rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 1180 m² - Demandeur : Ass des amis du Petit Monastère de la Croix-Rousse 124 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : madame Hofer Angela - Auteur : monsieur Grange-Chavanis Jean François 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 387 21 00046 T01 déposé le 10 février 2022 Transfert - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 357 logements, de locaux commerciaux et de service public, et création de 288 aires de stationnement - Surface créée : 25787 m² - Terrain : rue Clément Marot, Simone de Beauvoir, Felizat Zac des girondins Lots 2 et 3 Lyon 7ème Superficie du terrain : 16141 m² - Demandeur : SCCV Girondins Lyon 3 rue Hrant Dink 69002 Lyon - Mandataire : monsieur El Qotni Adnane - Auteurs : Supermixx 12 rue Royale 69001 Lyon monsieur Roche Thierry 91 bis avenue de la République 69160 Tassin-la-Demi-Lune Oworkshop 10 12 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

PC 069 388 21 00055 T01 déposé le 8 février 2022 Transfert - Projet : Construction d'une résidence étudiante et création de 7 aires de stationnement - Surface créée : 1167 m² - Terrain : 2 rue du Général Gouraud Lyon 8ème Superficie du terrain : 376 m² - Demandeur : Uni'vert City 11 rue André Citroën 69740 Genas - Mandataire : monsieur Martino Séverin - Auteur : SAS Vca atelier d'architecture 6 rue Pauline Marie Jaricot 69005 Lyon

PC 069 385 21 00207 T01 déposé le 8 février 2022 Transfert - Projet : Démolition partielle d'un local commercial, changement de destination de bureaux en logement, réhabilitation de l'immeuble - Surface créée : 115 m² - Terrain : 5 place de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 251 m² - Demandeur : Prestig'facility 4 place des Terreaux 69001 Lyon - Mandataire : monsieur Martino Séverin - Auteur : SAS Vca atelier d'Architecture 6 rue Pauline Marie Jaricot 69005 Lyon

PC 069 382 22 00022 déposé le 7 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et modification de façade - Terrain : 7 rue de Condé Lyon 2ème Superficie du terrain : 410 m² - Demandeur : monsieur Ducote Florentin 7 rue de Condé 69002 Lyon - Auteur : madame Magnin Alice 174 B rue Commandant Charcot 69005 Lyon

PC 069 383 22 00023 déposé le 9 février 2022 - Projet : Démolition d'un appentis, rénovation d'un hôtel avec création d'une terrasse - Surface

créée : 3 m² - Terrain : 245 avenue Lacassagne Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 710 m² - Demandeur : SARL Hôtel « Le Lacassagne » 245 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Mandataire : monsieur Bayard Hervé - Auteur : monsieur Gallet François 18 rue Jean de la Fontaine 75016 Paris

PC 069 382 22 00024 déposé le 9 février 2022 - Projet : Réhabilitation d'un ensemble immobilier, réfection de façades, démolition partielle de bâtiment - Surface créée : 140 m² - Terrain : 18 rue Tupin Lyon 2^{ème} Superficie du terrain : 607 m² - Demandeur : Arioste 1 quai Jules Courmont 69002 Lyon - Mandataire : monsieur Pigeroulet Marc - Auteur : madame Remond Cécile 5 place Edgard Quinet 69006 Lyon

PC 069 385 22 00025 déposé le 10 février 2022 - Projet : Extension et rénovation d'une maison individuelle - Surface créée : 83 m² - Terrain : 22 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 1458 m² - Demandeur : monsieur Corio Enrico 22 rue Jean-Louis Vincent 69005 Lyon - Auteur : SR Architecte / New Ground 77 rue Duquesne 69006 Lyon

PC 069 389 22 00026 déposé le 10 février 2022 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement et changement de menuiseries - Terrain : 36 quai Arloing Lyon 9^{ème} Superficie du terrain : 615 m² - Demandeur : monsieur Rosset Dominique 36 quai Arloing 69009 Lyon

PC 069 387 22 00027 déposé le 10 février 2022 - Projet : Construction d'une serre agricole hors-sol - Surface créée : 41 m² - Terrain : 14 rue Crépet Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 20229 m² - Demandeur : Rougerie+ Tangram 23 rue des Phocéens 13002 Marseille - Mandataire : monsieur Dujardin Emmanuel - Auteur : monsieur Dujardin Emmanuel 23 rue des Phocéens 13002 Marseille

PC 069 383 22 00028 déposé le 11 février 2022 - Projet : Construction de locaux dans un parking - Surface créée : 147 m² - Terrain : 205 rue Paul Bert Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 3876 m² - Demandeur : Effia Park 20 rue Hector Malot 75012 Paris - Mandataire : monsieur Blanchet Frédéric - Auteur : monsieur Bergounioux Simon 129 rue Servient 69003 Lyon

Changements d'usage déposés par la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

US 069 383 22 00068 déposé le 7 février 2022 - Projet : changement d'usage de deux locaux d'habitation de 161 m² en bureaux - Terrain : 56 rue Maurice Flandin Lyon 3^{ème} Superficie du terrain : 2337 m² - Demandeur : Elys 17 rue de la Servie 30000 Nimes - Mandataire : monsieur BRARE Vincent

US 069 381 22 00069 déposé le 7 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 36 rue Burdeau Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 486 m² - Demandeur : madame Jean-Vermorel Alisson 5 rue René Boulanger 75010 Paris 10 Régie : Bouvet Billon Bonnamour 119 avenue de Saxe 69427 Lyon cedex 03

US 069 387 22 00070 déposé le 8 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 32,60 m² en agence de formation en sécurité routière - Terrain : 251 avenue Jean Jaurès Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 9625 m² - Demandeur : AE2L Formations 251 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon 07 - Mandataire : monsieur Soukal Fouad Régie : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon 02

US 069 387 22 00071 déposé le 8 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 48 rue des Girondins Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 512 m² - Demandeur : monsieur Perret Michel 79 les Lacets du Monts 69480 Lucenay Régie : Foncia 140 rue Garibaldi 69451 Lyon Cedex 06

US 069 385 22 00072 déposé le 8 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 79,92 m² en cabinet de santé pluridisciplinaire - Terrain : 3 place Benedict Tessier Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 2168 m² - Demandeur : monsieur Weil Guillaume 36 rue Joliot Curie 69005 Lyon 05 Régie : SGPJ 72 avenue du Point du Jour 69005 Lyon

US 069 388 22 00073 déposé le 8 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 87 m² en agence d'architecture - Terrain : 19 rue Maryse Bastié Lyon 8^{ème} Superficie du terrain : 887 m² - Demandeur : R2 A 19 rue Maryse Bastié 69008 Lyon - Mandataire : monsieur Alardin Renaud Régie : Multirégie 31 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon 06

US 069 386 22 00074 déposé le 9 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 26,54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 104 rue Garibaldi Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 5508 m² - Demandeur : madame et monsieur Marchal et Dalstein Joanna et Vincent 20 rue Foller 54000 Nancy Régie : Foncia 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 385 22 00075 déposé le 8 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 365 m² en hôtel - Terrain : 27-29 montée Saint Barthélémy Lyon 5^{ème} Superficie du terrain : 4762 m² - Demandeur : SNC du Plateau 25 montée Saint Barthélémy 69005 Lyon 05 - Mandataire : monsieur Giorgi Eric

US 069 386 22 00076 déposé le 10 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation - Terrain : 128 rue Vauban Lyon 6^{ème} Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : monsieur Meheut Nicolas 68 chemin de la Sauvegarde 69130 Ecully

US 069 381 22 00077 déposé le 10 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 16,52 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 12 rue Sainte Catherine Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 278 m² - Demandeur : madame Meynial Catherine 7 rue René et Raphael Ringue 69680 Chassieu Régie : Rosier Modica Motteroz 9 rue Juliette Récamier 69455 Lyon Cedex 06

US 069 382 22 00078 déposé le 10 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49,28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Casimir Périer Lyon 2^{ème} Superficie du terrain : 2467 m² - Demandeur : madame Davidson Abigail 63 boulevard des Canuts 69004 Lyon 04 Régie : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 381 22 00079 déposé le 11 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation constitué de trois lots de 40,08 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 17 rue Romarin Lyon 1^{er} Superficie du terrain : 229 m² - Demandeur : madame Begue née Dissert Martine 8 route de Bionne 45800 Combleux Régie : La régionale immobilière 87 rue de Sèze 69006 Lyon 06

US 069 387 22 00080 déposé le 11 février 2022 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 57 m² en garage automobile - Terrain : 85 rue André Bollier Lyon 7^{ème} Superficie du terrain : 333 m² - Demandeur : A.L.R. Automobiles 85 rue André Bollier 69007 Lyon 07 - Mandataire : monsieur Rezzik Habel

Déclarations préalables délivrées par la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

DP 069 384 21 02162 Décision du 8 février 2022 à SCI Les Dumengiers 15 chemin de la Bressonnière 69260 Charbonnières-Les-Bains - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 24 rue Dumenge Lyon 4^{ème}

DP 069 384 21 02553 Décision du 8 février 2022 à madame Emery Blandine 21 rue de Tourvieille 69005 Lyon 05 - Projet : Extension d'une véranda - Surface créée : 6 m² - Terrain : 33 rue Henri Chevalier Lyon 4^{ème}

DP 069 382 21 02592 Décision du 8 février 2022 à Citya Vendôme Lumière 107 rue Servient 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Mercière Lyon 2^{ème}

DP 069 382 21 02606 Décision du 8 février 2022 à madame et monsieur Bringeon Béatrice et Gabriel 6 quai Antoine Riboud 69002 Lyon 02 - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 6 quai Antoine Riboud Lyon 2^{ème}

DP 069 383 21 02652 Décision du 11 février 2022 à monsieur Chabrier Serge 24 rue L'Eglise 69003 Lyon 03 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue de L'Eglise Lyon 3^{ème}

DP 069 381 21 02669 Décision du 8 février 2022 à Green Meat 13 rue des Augustins 69001 Lyon 01 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue des Augustins Lyon 1^{er}

DP 069 383 21 02671 Décision du 8 février 2022 à SNCF Réseau 78 rue de la Villette 69425 Lyon cedex 03 - Projet : Agrandissement de la

- Surface exploitable du poste d'aiguillage de la Part Dieu - Surface créée : 10 m² - Terrain : 199 rue de Bonnel Lyon 3ème
DP 069 382 21 02706 Décision du 8 février 2022 à Régie Citya Barioz 5 cours Bayard 69002 Lyon 02 - Projet : Ravalement de façades et réfection de toiture - Terrain : 39 quai Saint Antoine Lyon 2ème
- DP 069 382 21 02741 Décision du 8 février 2022 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon cedex 03 - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : impasse Catelin Lyon 2ème
- DP 069 383 21 02756 Décision du 8 février 2022 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69003 Lyon 03 - Projet : Création d'une traversée piétonne - Terrain : place Gabriel Péri Lyon 3ème
- DP 069 381 22 00004 Décision du 8 février 2022 à OPH de la Métropole de Lyon - Lyon Métropole Habitat 194 rue Dugesclin 69433 Lyon Cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 9 quai Jean Moulin Lyon 1er
- DP 069 381 22 00005 Décision du 8 février 2022 à OPH de la Métropole de Lyon - Lyon Métropole Habitat 194 rue Dugesclin 69433 Lyon cedex 03 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 rue Tourret Lyon 1er
- DP 069 388 22 00078 Décision du 8 février 2022 à monsieur Benchetrit Gérard 7 impasse Jean Ladous 69008 Lyon 08 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 7 impasse Jean Ladous Lyon 8ème
- DP 069 383 22 00083 Décision du 8 février 2022 à madame Lurkin Adeline 23 ter rue Julie 69003 Lyon 03 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et modification de façade - Surface créée : 5 m² - Terrain : 23 rue Julie Lyon 3ème
- DP 069 387 22 00087 Décision du 8 février 2022 à Cabinet Bruno E.U.R.L 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon 08 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 28 rue de la Thibaudière Lyon 7ème
- DP 069 383 22 00146 Décision du 8 février 2022 à monsieur André Julien 4 rue des Prévoyants de l'Avenir 69003 Lyon 03 - Projet : Ravalement et modification de façade - Terrain : 4 rue des Prévoyants de l'Avenir Lyon 3ème
- DP 069 382 22 00182 Décision du 8 février 2022 à SCI Confluence City 59 rue Denuzière 69002 Lyon 02 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 59 rue Denuzière Lyon 2ème

Permis de construire délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

- PC 069 388 11 00233 M02 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à monsieur Michaut Nicolas 31 rue Seignemartin 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un commerce en logement avec surélévation et démolition partielle de la construction existante - Surface créée : 147 m² - Terrain : 31 rue Seignemartin Lyon 8ème
- PC 069 381 15 00036 M01 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à SCI Les Beaux-Arts 10 Immeuble Woopa - avenue des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Construction d'un bâtiment de 7 logements et création de 11 aires de stationnement - Surface créée : 360 m² - Terrain : 35 rue Neyret Lyon 1er
- PC 069 385 18 00089 M02 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à madame Redjimi Aida 3 impasse du Fort Sainte Irénée 69005 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 86 m² - Terrain : 3 impasse du Fort Sainte-Irénée Lyon 5ème
- PC 069 388 18 00408 M01 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à SNC Lyon Les Moteurs 57 rue Servient 69408 Lyon cedex 3 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 137 logements avec création de 125 aires de stationnement - Ilot C - Surface créée : 8887 m² - Terrain : 91-93b rue Audibert et Lavirotte Lyon 8ème
- PC 069 388 18 00409 M01 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à SNC Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 178 logements, d'une résidence sociale étudiante et création de 159 aires de stationnement - Ilot D - Surface créée : 13780 m² - Terrain : 91-93b rue Audibert et Lavirotte 173 route de Vienne Lyon 8ème
- PC 069 388 18 00410 M01 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à SNC Lyon Les Moteurs 13 rue des Emeraudes 69457 Lyon cedex 06 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 2 logements avec création de 2 aires de stationnement - Ilot E - Surface créée : 164 m² - Terrain : 91-93b rue Audibert et Lavirotte 173 route de Vienne Lyon 8ème
- PC 069 388 20 00322 - Arrêté du 8 février 2022 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 22 logements et création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 1324 m² - Terrain : 15 à 71 rue Philippe Fabia Lyon 8ème
- PC 069 384 21 00008 M01 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à madame Verdet Claire 1 rue du Bois de la Caille 69004 Lyon - Projet : Création de - Surface de plancher - Surface créée : 41 m² - Terrain : 1 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème
- PC 069 385 21 00030 M02 - Arrêté du 8 février 2022 Modificatif à monsieur Verzier Sébastien 25 rue des Aqueducs 69005 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 195 m² - Terrain : 2 impasse des Mures Lyon 5ème
- PC 069 383 21 00100 - Arrêté du 8 février 2022 à AI2 Albert Thomas 120 rue Masséna 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation, surélévation d'un immeuble de bureaux et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 1069 m² - Terrain : 113 - 115 cours Albert Thomas Lyon 3ème
- PC 069 383 21 00257 - Arrêté du 8 février 2022 à madame Henry Florence 114 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanat en logement, réfection de toiture, changement de menuiseries et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 195 m² - Terrain : 10 b rue Bellicard Lyon 3ème
- PC 069 382 21 00301 - Arrêté du 8 février 2022 à Sci Dapar 8 quai Jean Moulin 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement et modification de façade - Surface créée : 80 m² - Terrain : 31 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème
- PC 069 388 21 00344 - Arrêté du 8 février 2022 à monsieur Fronton Olivier 90 impasse Saint Martin 01120 La Boisse - Projet : Construction d'une maison individuelle et d'une piscine - Surface créée : 171 m² - Terrain : 12 impasse Pitiot Lyon 8ème
- PC 069 385 21 00346 - Arrêté du 8 février 2022 à SNC LNC Aleph Promotion 50 route de la Reine 92773 Boulogne Billancourt cedex - Projet : Démolition d'une maison, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 918 m² - Terrain : 4 Montée de Loyasse Lyon 5ème

Changements d'usage délivrés par la Ville de Lyon pendant la période du 7 au 11 février 2022 (Direction de l'aménagement urbain - Service urbanisme appliqué)

- US 069 381 22 00011 - Arrêté du 7 février 2022 à madame Sala Anne-Lise 116 impasse des Arnas 69490 Saint Romain de Popey - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation en location meublée de courte durée - Terrain : 57 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er
- US 069 382 22 00017 - Arrêté du 7 février 2022 à monsieur Gatto Joris 6 impasse de la Martinière 69510 Thurins - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue Petit David Lyon 2ème
- US 069 386 22 00020 - Arrêté du 8 février 2022 à SAS Beguin 7 34 avenue des Champs Elysées 75008 Paris 08 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 264 m² en agence d'acquisition, de gestion et d'administration de biens mobiliers et immobiliers - Terrain : 29 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème
- US 069 386 22 00021 - Arrêté du 7 février 2022 à monsieur Thivolle Rémi 19 boulevard Saint Martin 75003 Paris 03 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 rue Vendôme Lyon 6ème
- US 069 383 22 00023 - Arrêté du 7 février 2022 à madame Dekkil Laetitia 3 rue Turbil 69003 Lyon 03 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 48,71 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 185 avenue Félix Faure Lyon 3ème

US 069 384 22 00024 - Arrêté du 7 février 2022 à monsieur Toutounji Cédric 5 impasse Jean Louis Freyssonet 42160 Bonson - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 49,29 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 25 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème

US 069 384 22 00033 - Arrêté du 8 février 2022 à monsieur Lebis Anthony 10 rue du Midi 13630 Eyragues - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 27,75 m² en cabinet de pédicure-podologue - Terrain : 12 rue de Cuire Lyon 4ème

US 069 389 22 00034 - Arrêté du 8 février 2022 à madame Bernard Jacques Aurélie 42 rue Hector Berlioz 69009 Lyon 09 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 52 m² en cabinet d'ostéopathie - Terrain : 45 rue Hector Berlioz Lyon 9ème

US 069 389 22 00035 - Arrêté du 8 février 2022 à Fondation le refuge 75 place d'Acadie 34000 Montpellier - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 117,45 m² en bureau d'accueil administratif de l'antenne de Lyon - Terrain : 29 rue de la Claire Lyon 9ème

US 069 389 22 00041 - Arrêté du 8 février 2022 à EURL Anne Charlotte Roccia 5 chemin de Montpellas 69009 Lyon 09 - Projet : changement d'usage d'une partie (20 m²) d'un local d'habitation de 62,21 m² en cabinet de somatothérapie - Terrain : 13 rue Hector Berlioz Lyon 9ème

US 069 382 22 00044 - Arrêté du 8 février 2022 à Maître Maréchal Thibault 20 rue Ravat 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 70,00 m² en office notarial - Terrain : 56 cours Charlemagne Lyon 2ème

US 069 382 22 00051 - Arrêté du 7 février 2022 à madame Guillaumaud Clémence 23 rue Victor Hugo 69370 Saint Didier au Mont d'Or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue de la Poulallerie Lyon 2ème

US 069 385 22 00052 - Arrêté du 7 février 2022 à SARL Gremlis Investissements 1648 route de Ferrières 74350 Cuvat - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 39,22 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 104 rue Pierre Valdo Lyon 5ème